

[Traduction]

Monsieur Kevin Page  
Directeur parlementaire du budget  
Bibliothèque du Parlement  
Ottawa (Ontario)

Monsieur,

Je vous écris en réponse à la lettre que vous avez envoyée à monsieur Ted Menzies, secrétaire parlementaire du ministre des Finances, le 26 mars 2009, et que celui-ci m'a transmise. J'aimerais apporter des précisions à propos d'un certain nombre de points que vous avez soulevé dans votre lettre, dans d'autres lettres et dans des déclarations publiques concernant l'accès aux données du ministère des Finances.

La première demande d'information (demande d'information 001 du directeur parlementaire du budget ou DPB), que vous avez présentée au ministère des Finances par lettre le 1<sup>er</sup> décembre 2008, touchait le détail des variables des comptes nationaux qui sous-tendent les projections parues dans l'Énoncé économique et financier de novembre 2008. Dans notre réponse datée du 24 décembre 2008, nous vous avons expliqué que nous étions en train de consulter le Bureau du Conseil privé pour savoir si l'information que vous demandiez constituait un document confidentiel du Cabinet. Par ailleurs, je remarque que vous avez fait une demande semblable (demande d'information 005 du DPB) le 24 février 2009 pour obtenir l'information qui sous-tend les projections du budget 2009.

Après notre réponse du 24 décembre 2008, nous avons reçu confirmation que l'information que vous demandiez représentait un document confidentiel du Cabinet. C'est le Bureau du Conseil privé qui en a décidé, car il est responsable de déterminer ce qui constitue ou non un document confidentiel du Cabinet. Compte tenu de cette détermination, le ministère des Finances n'est pas en mesure de vous fournir cette information.

Vous avez exprimé votre désaccord à l'égard de cette opinion. À titre d'élément probant, vous avez déclaré que l'information demandée est régulièrement communiquée à la Banque du Canada et aux représentants de l'OCDE.

Cela est inexact. Mes représentants ont confirmé que nous ne communiquons pas les projections détaillées qui sous-tendent les budgets ou les mises à jour économiques et financières à l'une ou l'autre de ces parties.

Nous communiquons certains éléments des opinions internes des représentants du ministère sur l'économie à la Banque du Canada et à l'OCDE. Ces échanges se fondent sur des prévisions internes du ministère des Finances, et non sur les prévisions budgétaires, qui découlent de prévisions économiques du secteur privé.

L'information communiquée à la Banque du Canada et à l'OCDE leur est fournie à titre confidentiel afin de favoriser une meilleure compréhension collective de l'évolution, des perspectives et des risques économiques. En outre, le partage d'information fait lors de ces discussions reste à un niveau général et il n'atteint pas le niveau de détail que vous mentionnez dans vos demandes 001 et 005. Nous serons ravis de vous communiquer la même information que nous partageons avec la Banque du Canada et l'OCDE, selon les mêmes conditions qui s'appliquent dans ces situations, ce qui comprend le maintien de la confidentialité de l'information.

Le 3 décembre 2008, vous avez présenté par lettre au ministère des Finances une demande (demande d'information 002 du DPB) d'information relative à l'exercice de réduction des dépenses, à l'exercice d'examen stratégique et à l'examen de la gestion des biens ministériels. Dans ma lettre du 24 décembre 2008, je vous présentais la réponse du ministère à cette demande, ce qui incluait l'établissement de tableaux pertinents dans les comptes publics contenant une liste complète des biens gouvernementaux qui seraient admissibles au désinvestissement.

Le 23 février 2009, vous avez écrit au ministère des Finances en réponse à ma lettre du 24 décembre 2008. Votre lettre du 23 février donnait à penser que vous jugiez notre réponse à la demande 002 incomplète en ce qui a trait aux détails qui sous-tendent l'estimation des revenus pouvant découler de la vente de biens dans le cadre du processus d'examen de la gestion des biens ministériels. Dans votre lettre, vous faisiez remarquer que la demande avait pour but d'informer les Parlementaires sur la nature des biens précis que le gouvernement a l'intention de vendre. Le gouvernement a été très clair lorsqu'il a expliqué que l'identification des biens pouvant faire l'objet de désinvestissement fait partie d'un processus en cours et que le gouvernement rendra, en temps voulu, des comptes sur les progrès réalisés en la matière.

Vous indiquiez aussi dans votre lettre du 23 février que, dans des budgets antérieurs, lorsque des économies et des revenus proposés qui étaient associés à certains examens ont été inclus, les détails qui sous-tendent les économies et revenus proposés étaient rendus publics dans le document du budget. J'aimerais souligner qu'il existe bon nombre d'instances dans le passé où le gouvernement a comptabilisé des économies découlant de l'examen des dépenses et de la vente prévue de biens avant que les résultats de ces examens ou prévisions soient finalisés. Par exemple, dans le budget de 2003, le gouvernement a annoncé qu'il réaffecterait un montant de 1 milliard de dollars par année provenant de programmes de dépenses existants, à compter de 2003-2004. Bien que l'examen n'ait été qu'au stade du lancement, les économies devant découler de l'examen ont été comptabilisées au titre des projections financières du budget. De la même manière, dans le budget 2004, le gouvernement a comptabilisé des prévisions de revenus nets de 2 milliards de dollars découlant de la vente planifiée de ses parts résiduelles de Petro-Canada bien avant que la vente n'ait lieu.

Finalement, dans votre lettre du 23 février, vous ajoutiez à votre demande 001 en réclamant le rapprochement entre les comptes nationaux et les comptes publics correspondant aux projections financières. Vous souligniez deux cas antérieurs où ces rapprochements ont été générés et publiés dans la Mise à jour économique et financière du gouvernement. Ces rapprochements ne sont pas actuellement produits par le ministère des Finances. Ils ont été préparés à un moment où le gouvernement fondait ses projections financières sur des projections financières du secteur privé.

Le mardi 23 mars 2009, je vous ai rencontré et j'ai réitéré le fait que le ministère des Finances s'est engagé à veiller à ce que vous receviez la meilleure coopération possible de la part du ministère pour que vous accédiez aux données auxquelles vous avez droit aux termes de la loi. Mon personnel et moi-même sommes désireux de collaborer avec vous et votre personnel pour atteindre cet objectif.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Rob Wright

c.c.: Ted Menzies, secrétaire parlementaire du ministre des Finances